

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Malakoff (92240)

Réponses de Stephane Tauthui, au nom de la liste « MALAKOFF CITOYEN »

– le 01/03/2020 à 19:57 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La saisine du Conseil municipal de Dynamo Malakoff, soutenu par 1 400 signatures, a conduit au vote à l'unanimité le 26 juin 2019 de la mise en œuvre du Plan Vélo, défini en 2013 dans le cadre de la sous-commission vélo de la commission développement durable de la ville, d'ici la fin de l'année 2022.

Un de nos engagements est de promouvoir la mobilité douce dans Malakoff, notamment redéfinir le plan de circulation de la ville. Un plan vélo sera naturellement intégré dans cette démarche citoyenne en vue de positionner Malakoff en tant que Ville Durable.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Il permettra un suivi des priorités et l'évaluation de l'avancement de la réalisation du Plan vélo d'ici 2022 avec les associations.

Souhaitant promouvoir une gouvernance plus transparente et un échange avec nos concitoyens, nous sommes adeptes de partages réguliers avec les associations pour avancer sur ce sujet.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Nous souhaitons généraliser la dotation de vélos électriques aux agents de la ville pour effectuer leurs déplacements professionnels.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Boulevard Gabriel Péri, avenue Pierre Brossolette, avenue Pierre Larousse, rue Avaulée,...

Assurer la sécurisation des voies de la boucle des quartiers dont la rue Alexis Martin et la rue Guy Moquet au Sud du Boulevard Camélinat, notamment.

Nous prévoyons d'intégrer Malakoff dans le projet "RER VELO" qui consiste à mettre en place un circuit vélo dans la ville et le long de la coulée verte sur le trajet du TGV. Il conviendra également de réfléchir avec les associations à la création de nouvelles voies vélo dans le cadre du Plan Vélo et de notre réflexion sur un nouveau plan de circulation de la ville.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Cette meilleure lisibilité des parcours vers les pôles d'attractivités doit également concerner les itinéraires piétons, afin de valoriser les mobilités actives.

La mise en place de tels itinéraires se fera en concertation avec les associations et les citoyens.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Les connexions avec Paris aux Portes de Vanves et de Châtillon posent toujours question en 2019. Le réglage du feu de la porte de Vanves, au pied du bâtiment des Restos du coeur, doit sans attendre mieux sécuriser le flux de passages vélo le plus conséquent entre les Haut-de-Seine et la capitale.

Les connexions du Boulevard Gabriel Péri (D50) vers Vanves et Monrouge doivent également être sécurisées.

Les cyclistes vivent depuis trop longtemps du fait de travaux, une situation totalement anormale sur l'avenue Pierre Brossolette à la jonction de Malakoff et Châtillon.

Les aspects relatifs à la sécurité des cyclistes et des piétons est un enjeu majeur. Ils devront être pris en compte, en lien avec le département, la Métropole du Grand Paris, les communes limitrophes ainsi que les associations.

Action n°7 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur Porter une politique vélo ambitieuse auprès du territoire, du département et de la région pour que les voiries qu'ils gèrent soient aménagées, en concertation, pour les mobilités actives : concernant le boulevard Gabriel Péri ou l'avenue Pierre Brossolette, pour l'accès aux futures gares de la ligne 15, dans le cadre des niveaux 1 et 2 du projet RER V... Il convient à ce titre que la ville prenne ses responsabilités en matière de stationnement automobile lorsque c'est nécessaire pour assurer la sécurisation des itinéraires cyclables sur les grands axes.

Ces propositions s'intègrent dans le Plan Vélo à mettre en œuvre en lien avec notre volonté de redéfinir le plan de circulation de la ville.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Lutter contre la transformation des rues de notre ville en raccourcis pour la circulation de transit par les application mobile de navigation routière. Cet apaisement de la circulation doit également concerner les écoles (surtout aux heures d'entrée et de sortie de classes).

Cf. engagement 7 ci-dessus. Nous voulons également étendre les zones à vitesse limitée à 30 km/h dans la ville.

Action n°9 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse La pollution provoque une morbidité et une mortalité prématurée.

Quelle politique comptez-vous mener pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des malakoffiots en terme de :

- verbalisation (véhicules concernés / périmètre / heures d'application / date d'application),
- limitation du trafic de transit ?
- nuisances du trafic du périphérique ?
- mesure concernant les écoles ?
- autres (précisez)

Comme indiqué ci-dessus, la mise en place de zone à vitesse très réduite (30 km/h) permettra une réduction des nuisances engendrées par la circulation automobile et une augmentation de la sécurité notamment aux abords des écoles. La mise en place de personnels assermentés à proximité des établissements scolaires est une mesure à mettre en œuvre. De même, le renforcement des effectifs de la police municipale et leur collaboration avec la police nationale de Vanves permettra également de répondre aux incivilités, aux problèmes de stationnement et d'assurer plus de tranquillité publique.

Le plan de circulation que nous souhaitons mettre en œuvre prendra en compte les besoins de limitation du trafic de transit. Une concertation avec le Département devra être engagée en ce qui concerne les voies qui relèvent de sa compétence.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Stationnement de type Véligo à la gare Vanves, aux stations de métro Étienne Dolet et Plateau de Vanves/Malakoff., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous avons pour ambition d'augmenter le nombre d'emplacements réservés aux deux-roues, de subventionner des garages à vélo sécurisés dans les zones d'habitation qui en sont dépourvues.

Action n°11 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Profiter des cahiers des charges qualitatifs de la fédération des usagers de la bicyclette.

L'implantation se fera selon les besoins identifiés en concertation avec les associations.

Action n°12 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Se saisir des opportunités du programme Alvéole, notamment en ce qui concerne le parc de logement collectif. Le stationnement sécurisé est un élément essentiel du système vélo : à quoi bon disposer de pistes cyclables si l'on ne retrouve pas son vélo le lendemain ?

Cf. engagement 11 ci-dessus.

Action n°13 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Développer le stationnement vélo en améliorant la visibilité pour les usagers quels qu'ils soient (piétons, cyclistes, deux roues motorisés, automobilistes, ...)

La sécurisation des passages piétons, et donc la prise en compte par anticipation de ces dispositions, seront intégrées dans le plan de circulation de la ville que nous souhaitons mettre en œuvre.

Action n°14 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Marchés, commerces, mairie, écoles, structures ou services pour personnes âgées, espaces verts, ...

Dans le cadre d'une redéfinition du plan de circulation de la ville, l'aménagement d'aires de livraison devra être prise en compte.

Action n°15 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Mettre des locaux à disposition de l'association Dynamo Malakoff et autres acteurs de la mobilité douce.

Notre volonté de promouvoir la mobilité douce passe naturellement par le soutien aux associations participant au développement de ce mode de transport. La mise à disposition de locaux ne peut se faire que selon les moyens disponibles en fonction des priorités à mettre en œuvre dans ce domaine.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Le vélo est un des moyens de déplacement, tant pour les élus que pour le personnel municipal. La marche à pied en est un autre, lors des déplacements dans le centre ville. Tous les moyens visant à assurer une mobilité douce sont à privilégier.

Action n°18 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Cf. engagement 3 ci-dessus.

Action n°19 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable et les dépassements de vitesse dans les zones 30... ou 20.

Comme toute infraction caractérisée, les services de police ont pour mission de verbaliser les stationnements illicites ou dépassement de vitesse dans les zones à vitesse réduite. Nous serons vigilants pour l'application de ces dispositions.

Action n°20 : je ne m'engage pas

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Il n'est pas nécessaire de réaliser un plan de communication spécifique. Nous pouvons en effet utiliser les moyens existants actuellement (journal municipal, par exemple), ainsi que la police municipale pour resensibiliser les citoyens et les usagers à ces nouvelles dispositions. Sans compter que la communication existant au niveau national sera relayée par nos soins au niveau local.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e